

*Emancipation.*

1. Les Indiens de la tribu Carrier ne sont pas prêts du point de vue civilisation ou éducation à être affranchis. Mais d'un autre côté les Indiens paient tous les impôts comme le droit de coupe et les redevances, l'impôt foncier et la taxe scolaire. Les Indiens devraient voter sans être affranchis.

2. L'émancipation de tous les Indiens devraient être volontaire selon le désir de chacun.

*Intermariage.*

1. L'intermariage de femmes indiennes indigènes avec des blancs devrait être empêché, parce que leurs enfants ne sont que des embarrass tant pour les Indiens que pour les blancs à l'école et à l'église.

*Bien-être, secours et pensions de vieillesse.*

1. Attendu que les rations de secours distribuées aux vieillards et aux impotents sont complètement insuffisantes, nous demandons que la pension de vieillesse pour tous les Indiens de 60 ans et plus soit payée au même taux qu'aux blancs, et que les rations de secours aux malades et aux impotents soient augmentées suffisamment pour leur permettre de vivre.

*Loi des Indiens—"Vente de spiritueux".*

1. Nous recommandons que tous les articles de la Loi des Indiens visant les spiritueux soient abolis, et que les Indiens jouissent des privilèges et soient régis par les mêmes lois et règlements que les blancs, à cet effet. La bière pour la vente et la consommation devrait être vendue dans les réserves indiennes aux mêmes heures que pour les forces armées, entre les heures de travail.

*Terrains de piégeage.*

1. La conservation du castor et du rat musqué devrait être encouragée à certains endroits où le piégeage menace de les exterminer.

*Police.*

1. Nous recommandons, pour la surveillance des réserves indiennes, que le Département de police du Gouvernement provincial ou fédéral embauche des agents de police indiens.

2. Les Indiens ont injustement payé des amendes.

3. L'agent de police indigène n'a pas besoin d'éducation; il suffit qu'il soit robuste.

Pour prouver ce qui précède, un Indien de Prince-George compte au nombre de ses adjoints les personnes suivantes:—M. Parson; l'inspecteur-sergent Walker; Tom Vandyke; le sergent Clark; le détective McBrain; Dave Anderson; le garde-chasse provincial, George Sole. Nous avons tous été satisfaits de leurs services, bien qu'ils soient illettrés. Tous ont agi à titre de police spéciale faisant des perquisitions et des enquêtes pendant environ vingt ans.

4. Il devrait également y avoir un service de garde-chasse et de garde-forestier. Puisque l'Indien paie l'impôt sur le revenu, la taxe sur les fourrures, les redevances et les droits de coupe, on devrait lui permettre de poser sa candidature à ces postes et de les occuper.

*Administration de l'agence.*

1. Attendu que l'agence du lac Stuart est beaucoup trop considérable pour être surveillée convenablement par un agent, nous recommandons qu'une agence séparée soit établie au lac Burns, C.-B., de façon à inclure les bandes de Stellaquo, du lac Burns, du lac Maxim, du lac François, du lac Cheslata et d'autres bandes.